

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 84

29 janvier 2005

### SOMMAIRE

Achab Holding S.A., Luxembourg .....	4021	Inverplan Holdings S.A., Luxembourg .....	4025
Alliance Royale S.A. ....	4022	Ispat Inland S.A., Luxembourg .....	3986
Allied Wine Producers & Shippers S.A. ....	4022	Jap S.A., Luxembourg .....	4029
Alpha Investment S.A. ....	4022	JT International Luxembourg S.A., Luxembourg .	3987
Anchor Investments S.A., Luxembourg. ....	4023	Kalle Development, S.à r.l., Luxembourg .....	4006
Atlantis Location Maritime S.A., Luxembourg . . .	4006	Kimberly-Clark Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
BFL & Associates S.A., Luxembourg .....	4025	bourg .....	4030
Big Blue Marine S.A., Luxembourg .....	4002	King Charter S.A., Luxembourg .....	4005
Big Blue Marine S.A., Luxembourg .....	4003	Lemanik Private Equity Fund, Sicav, Luxembourg	3994
Bouwegaass S.A., Alzingen .....	4032	Luxroyal S.A., Luxembourg .....	4024
C.F.G.V.T. S.A., Compagnie Financière des Grands		Mainland Corporation S.A., Luxembourg .....	4027
Vins de Tokaj S.A., Luxembourg .....	4001	Mainland Corporation S.A., Luxembourg .....	4027
Cecofin S.A., Luxembourg .....	4026	Manufacture de Tabacs Heintz Van Landewyck,	
Consea S.A., Luxembourg .....	4017	S.à r.l., Luxembourg .....	4031
Contrade S.A., Luxembourg .....	4016	Maxumlux S.A., Luxembourg .....	4032
Coteba, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	4030	Mediaventures Holdings S.A., Luxembourg .....	4017
Domag S.A. ....	4022	MeesPierson-Strategy, Sicav, Luxembourg .....	3987
E-Mergency S.A., Mersch .....	4028	MPM Consultants S.A., Luxembourg .....	4029
East Med Holdings S.A., Luxembourg .....	4026	New Mill 5, S.à r.l., Luxembourg .....	3990
East Med Holdings S.A., Luxembourg .....	4026	Ophis Holding S.A., Luxembourg .....	3986
Elect-Systems, S.à r.l., Dudelange .....	4004	Pasie S.A., Luxembourg .....	4024
Emerald Shipping S.A., Luxembourg .....	4001	Pescatore S.A., Luxembourg .....	4016
Energys (Luxembourg) Finance, S.à r.l., Münsbach	4005	Pinunze S.A., Luxembourg .....	4008
Euristics GP, S.à r.l., Luxembourg .....	4009	Pol S.A., Luxembourg .....	4009
G.M.I. Roto S.A. ....	4022	Pronuphar S.A., Luxembourg .....	4027
Gedena S.A., Luxembourg .....	4028	Schroder Management Services (Luxembourg)	
GGI S.A., Luxembourg .....	4015	S.A., Senningerberg .....	4031
Gico S.A., Luxembourg .....	4007	Select Charter S.A., Luxembourg .....	4004
Hairstudio 20, S.à r.l., Bettembourg .....	4003	Sella Global Strategy Sicav, Luxembourg .....	3989
Hartwell S.A., Luxembourg .....	4002	Sella Sicav Lux, Luxembourg .....	3988
Highsea Shipping S.A., Luxembourg .....	3995	Siewit S.A., Luxembourg .....	4015
Horizon 5, S.à r.l., Luxembourg .....	3996	Somapar S.A., Luxembourg .....	3994
Inesia S.A., Luxembourg .....	3995	Stab Development, S.à r.l., Luxembourg .....	4008
Intels International Network S.A., Luxembourg ..	3986	Sydney & Lyon Lux 1, S.à r.l., Luxembourg .....	4018
Intercoex Holding S.A. ....	4022	Teb Holding S.A. ....	4022
International Car Business Participations S.A., Lu-		Urmet Participations S.A., Luxembourg .....	4028
xembourg .....	4000	Veco & Partners Holding S.A., Luxembourg .....	4023
International Investment Services S.A., Luxem-		Wabi S.A. Holding .....	4022
bourg .....	3989	Wisley S.A., Luxembourg .....	4024

**OPHIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.984.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

OPHIS HOLDING S.A.

Signature

(094020.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**ISPAT INLAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 73.171.

EXTRAIT

Suite aux décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2004, les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

*Conseil d'administration:*

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Thekkemadon Ramaswamy, Vice-Président, né à Chennai (Inde), le 10 avril 1946, demeurant au 1, Andrew Court, 2, Wedderburn Road, Londres NW3 5QE, Royaume-Uni;

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Mike Rippey, vice president, né à Hammond, Indiana (États-Unis d'Amérique) le 9 septembre 1957, demeurant au 3210 Watling Street, East Chicago IN 46312, États-Unis d'Amérique;

- Monsieur Sanjay Shukla, directeur, né à Calcutta (Inde) le 27 février 1965, demeurant au 20, Hofplein, 3032 AC Rotterdam, Pays-Bas.

*Commissaire aux comptes:*

- ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, R. C. S. Luxembourg B n° 47.771.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091845.3/556/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**INTELS INTERNATIONAL NETWORK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 51.951.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2004*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Valeri Guerman, demeurant 27, s 1AG u/Porovka à RUS-103062 Moscou, de Monsieur Aleksandr Korchminskiy, demeurant au 12 Im Eichwald à D-69126 Heidelberg et de Monsieur Andrej Sadovski, demeurant 27, s 1AG u/Porovka à RUS-103062 Moscou, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091850.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**JT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
(anc. JT INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 58.197.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires tenue le 4 novembre 2004*

Il résulte du procès-verbal que:

1. Le siège social de la société a été transféré avec effet au 26 octobre 2004 au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
  2. l'Assemblée Générale a approuvé les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003;
  3. l'Assemblée Générale a décidé de reporter à nouveau les bénéfices des années 2002 et 2003;
  4. l'Assemblée Générale a accordé décharge pleine et entière aux administrateurs Monsieur Jean-François Leroux et Monsieur Patrice Dumont-Dit-Voitel pour l'exercice de leur mandat pour la période allant du 5 mars 2004 au 4 novembre 2004, et a accordé décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises DELOITTE S.A. pour l'exercice de son mandat pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2003 au 4 novembre 2004;
  5. l'Assemblée Générale a accepté la démission de Monsieur Denis Mylonas de son poste d'administrateur avec effet au 15 septembre 2004 et lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat pour la période allant du 5 mars 2004 au 15 septembre 2004;
  6. l'Assemblée Générale a reconduit les administrateurs Monsieur Jean-François Leroux et Monsieur Patrice Dumont-Dit-Voitel dans leurs fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2004;
  7. l'Assemblée Générale a résolu de nommer aux postes d'administrateurs de la société:
    - Monsieur Stephan Schlaefereit, demeurant au 43, route de Soral, CH-1232 Cofignon (Switzerland);
    - Madame Isabelle Campani, demeurant au 6, rue Jean Simonet, CH-1219 Châtelaine (Switzerland).
 Les nouveaux administrateurs exerceront leurs fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2004.
- Suite aux résolutions susmentionnées, le Conseil d'Administration se compose donc dorénavant comme suit:
- Monsieur Jean-François Leroux, demeurant au 11, rue Ami-Lullin, CH-1207 Genève (Switzerland);
  - Monsieur Patrice Dumont-Dit-Voitel, demeurant au 16, rue de Graman, CH-1214 Puplinge (Switzerland);
  - Monsieur Stephan Schlaefereit, demeurant au 43, route de Soral, CH-1232 Cofignon (Switzerland);
  - Madame Isabelle Campani, demeurant au 6, rue Jean Simonet, CH-1219 Châtelaine (Switzerland);
8. l'Assemblée Générale a reconduit la société DELOITTE S.A., établie et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, dans ses fonctions de réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01745. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091973.3/1005/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**MeesPierson-STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.023.

L'an deux mille quatre, le vingt août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable MeesPierson-STRATEGY, R.C.S Luxembourg section B numéro 49.023, constituée suivant acte reçu le 3 novembre 1994 par Maître Frank Baden, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 520 du 12 décembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 15 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 481 du 5 mai 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Hélène Corbet, employée privée, demeurant à Thionville, France.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Valérie Kerger, employée privée, demeurant à Saint-Léger, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Faeth, employé privé, demeurant à Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste et les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 789 du 2 août 2004 et n° 821 du 11 août 2004;

- au journal «Luxemburger Wort» du 2 août 2004 et du 11 août 2004;

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

Les actionnaires nominatifs ont été convoqués par courrier du 13 août 2004.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

- 1) Refonte complète des statuts de la Société afin de soumettre cette dernière aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 entrée en vigueur le 13 février 2004;
- 2) Possibilité de payer le prix de rachat d'actions par cession d'actifs (article 13 §5);
- 3) Délégation au conseil d'administration de la composition des actifs et passifs et renvoi au prospectus (article 14 dernier §);
- 4) Suspension de VNI en cas de fusion, liquidation, scission ou toute opération de restructuration de compartiment (article 15 §1 (f));
- 5) Ouverture de la possibilité pour la Société d'exiger une conversion ou un rachat total des actions lorsque le nombre d'actions substantantes est jugé insuffisant (articles 12 §3 et 13 §4);
- 6) Ajout de la méthode d'évaluation des swaps (article 14 §7 (g));
- 7) Remplacement d'un seuil fixe par un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du compartiment pour une liquidation ou fusion de compartiment sous forme simplifiée (article 32 §41);
- 8) Divers.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les 3.686.601,176 actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, zéro actions sont représentées à la présente assemblée.

Que, conformément à ses fonctions de notaire dûment requises, le notaire soussigné a acté que la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour.

Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Corbet, V. Kerger, P. Faeth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 21CS, fol. 87, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

*J. Elvinger.*

(090798.2/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**SELLA SICAV LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.796.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires  
tenue au siège social de la Société à Luxembourg le 16 avril 2004 à 10.00 heures*

- Les actionnaires ont décidé que pour l'exercice fiscal se terminant au 31 décembre 2003, tous les revenus et profits nets seraient réinvestis et toutes les pertes seraient reportées.

- Les actionnaires sont informés par le Président de l'Assemblée de la démission de Monsieur Yves Bayle qui a démissionné le 18 décembre 2003.

- Les actionnaires ont décidé de nommer comme nouvel administrateur pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2004 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005, Mr Gabriele Sprocati - Vice-Président de SELLA CAPITAL MANAGEMENT SGR S.p.A. (Via Pirelli, 19, I-20124 Milano/Italy).

- Les actionnaires ont décidé de réélire les administrateurs suivants pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2004 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005:

\* Mr Luca Parmeggiani - Administrateur-Délégué de GESTNORD FONDI S.G.R. S.p.A. (Via G.B. Pirelli, 19, I-20124 Milano/Italy)

\* Mr Attilio Viola - Vice-Président de GESTNORD FONDI S.G.R. S.p.A. (Via G.B. Pirelli, 19, I-20124 Milano/Italy)

\* Mr Bruno Travostino - Manager de GESTNORD INTERMEDIAZIONE SIM p.A. (Via Cavour, I-10123 Torino/Italy)

\* Mr Pietro Sella - Administrateur de GESTNORD FONDI S.G.R. S.p.A. (Via G.B. Pirelli, 19, I-20124 Milano/Italy)

\* Ms Concetta Iorio - Assistante du Département Légal de GESTNORD FONDI S.G.R. S.p.A. (Via G.B. Pirelli, 19, I-20124 Milano/Italy)

\* Mr Federico Sella - Directeur de la Division «Épargne» de BANCA SELLA S.p.A. (Via Italia 2, I-13900 Biella/Italy).

- Les actionnaires ont décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. comme Réviseur d'Entreprises pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2004 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

*Pour SELLA SICAV LUX*

IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02621. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(091992.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**SELLA GLOBAL STRATEGY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 66.772.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires  
tenue au siège social de la Société à Luxembourg le 16 avril 2004 à 15.00 heures*

- Les actionnaires ont décidé que pour l'exercice fiscal se terminant au 31 décembre 2003, tous les revenus et profits nets seraient réinvestis et toutes les pertes seraient reportées.
- Les actionnaires sont informés par le Président de l'Assemblée de la démission des administrateurs suivants:
  - \* Mr Yves Bayle qui a démissionné le 18 décembre 2003
  - \* Mr Sylvain Imperiale qui a démissionné le 19 février 2004.
- Suite à ces démissions, les actionnaires ont décidé de nommer pour un premier mandat d'une année Monsieur Gabriele Sprocati - Vice-Président de SELLA CAPITAL MANAGEMENT SGR S.p.A. (Via G.B. Pirelli, 19, I-20124 Milano/Italy) - comme nouvel administrateur de la Sicav pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2004 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.
- Les actionnaires ont décidé de réélire les administrateurs suivants pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2004 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005:
  - \* Mr Paolo Panico (Président du Conseil d'Administration) - Administrateur de GESTNORD FONDI S.G.R. S.p.A. (Via G.B. Pirelli, 19, I-20124 Milano/Italie)
  - \* Mr Pietro Sella (Administrateur) - Administrateur de GESTNORD FONDI S.G.R. S.p.A. (Via G.B. Pirelli, 19, I-20124 Milano/Italie)
  - \* Mr Franco Sella (Administrateur) - Vice-Président de BANCA SELLA S.p.A. (Via Italia, 2, I-13051 Biella/Italie)
  - \* Mr Franco Tallia (Administrateur) - Président de SELLA BANK AG (Talsstrasse, 70, CH-8039, Zurich/Suisse)
  - \* Mr Riccardo Grande Stevens (Administrateur) - Administrateur de GESTNORD INTERMEDIAZIONE SIM S.p.A. (Via Cavour, 1, Turin/Italie)
  - \* Mr Attilio Viola (Administrateur) - Vice-Président de GESTNORD FONDI S.G.R. S.p.A. (Via G.B. Pirelli, 19, I-20124 Milano/Italie)
  - \* Mr Pier Giorgio Borri (Administrateur) - Administrateur d'IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg).
- Les actionnaires ont décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. comme Réviseur d'Entreprises pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2004 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

*Pour SELLA GLOBAL STRATEGY SICAV  
IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02624. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(091979.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

---

**INTERNATIONAL INVESTMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 38.203.

—  
EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2004, que
- L'assemblée a réélu aux postes d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2004:
    - \* Maître Jim Penning, avocat, né le 12 mai 1943 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2012 Luxembourg;
    - \* Maître Pierre Olivier Wurth, avocat, né le 3 décembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2012 Luxembourg;
    - \* Maître Philippe Penning, avocat, né le 11 septembre 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2012 Luxembourg.
  - Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2004:
    - \* La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. (R. C. Luxembourg B 67.501), ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire à L-2013 Luxembourg.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02763. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(092015.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

---

**NEW MILL 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 104.159.

—  
STATUTES

In the year two thousand four, on the fifth of November.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Hans Fredricson, residing at Bergsundsstrand 31, S-117 38 Stockholm, Sweden,  
here represented by Mrs Nadine Gloesener, residing in 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, by virtue of a proxy given  
on October 22nd, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain  
annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the ar-  
ticles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed  
by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915,  
on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the  
«Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a one member company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating  
interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those  
participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a port-  
folio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control  
of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents,  
to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other com-  
panies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of  
real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name NEW MILL 5, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraor-  
dinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or  
in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred and fifteen thousand Swedish Kronors (SEK  
115,000) represented by one hundred and fifteen (115) shares of one thousand Swedish Kronors (SEK 1,000) each, all  
fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption  
may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase  
price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders  
representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a  
reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the  
single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to  
the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.  
Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.  
In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the  
requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bank-  
ruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will  
constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Any shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a shareholder, to represent him at a general meeting of shareholders and to vote in his name and stead.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** In case of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory Measure*

Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2005.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party, represented as stated above, declares to subscribe to the entire capital as follows:

M. Hans Fredricson, prenamed, one hundred and twenty-five shares. . . . .	115
Total: one hundred and fifteen shares. . . . .	115

The shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of one hundred and fifteen thousand Swedish Kronors (SEK 115,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred euros.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following manager:

- MODERN TREUHAND S.A., 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) The address of the Company is fixed at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3) Payments should be signed by the manager jointly with Mr Hans Fredricson.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hans Fredricson, demeurant à Bergsundsstrand 31, S-117 38 Stockholm, Suède, ici représenté par Mme Nadine Gloesener, demeurant au 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, en vertu d'une procuration datée du 22 octobre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: NEW MILL 5, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quinze mille couronnes suédoises (SEK 115.000) représenté par cent quinze (115) parts sociales d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.



Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante, représentée comme dit-est, déclare souscrire au capital social comme suit:

1. M. Hans Fredricson, prénommé, cent quinze parts . . . . .	115
Total: cent quinze parts . . . . .	115

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de SEK 115.000 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros.

*Décision de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant:  
- MODERN TREUHAND S.A., 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3) Des paiements seront signés par le directeur conjointement avec M. Hans Fredricson.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, vol. 145S, fol. 62, case 4. – Reçu 126,26 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

J. Elvinger.

(094859.3/211/259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**LEMANIK PRIVATE EQUITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.352.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social  
de la Sicav à Luxembourg le 2 octobre 2003 à 11.00 heures*

- Les actionnaires ont décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, que pour l'exercice fiscal se terminant le 31 mars 2003, tous revenus et profits nets seraient réinvestis et toute perte serait reportée.

- Les actionnaires ont décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, de réélire les administrateurs suivants pour l'année fiscale se terminant le 31 mai 2004:

\* Mr Cesare Sagramoso (Président de LEMANIK S.A., Via Cantonale, 19, CH-6900 Lugano), comme Président du Conseil d'Administration

\* Mr Carlo Camperio Ciani (Directeur de LEMANIK S.A., Via Cantonale, 19, CH-6900 Lugano), comme administrateur

\* Mr Gianluigi Sagramoso (Directeur de LEMANIK S.A., Via Cantonale, 19, CH-6900 Lugano), en remplacement de Mr Germano Volpi

\* Mr Yves Bayle (Administrateur-Délégué d'IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg), en remplacement de Mr Giorgio Ricchebuono

\* Mr Philippe Meloni (Vice President d'IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg), en remplacement de Monsieur Maurizio Grilli.

- Les actionnaires ont décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, de réélire DELOITTE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, comme auditeur de la Sicav pour l'année fiscale se terminant le 31 mai 2004.

*Pour LEMANIK PRIVATE EQUITY FUND, Sicav*

IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02623. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(091986.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**SOMAPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.517.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 novembre 2004*

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Patrick Ehrhardt, de sa fonction de Président du conseil d'administration, prend acte de cette démission, et le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur Monsieur Christophe Velle, employé privé, né le 28 octobre 1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil décide d'élire comme nouveau Président du conseil Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le conseil décide de donner tous les pouvoirs, dont ceux de substitution, à chacun des administrateurs agissant sous leur seule signature individuelle, afin qu'il passe et signe tous les actes et documents nécessaires ou utiles à l'enregistrement et à la publication des modifications du conseil d'administration susdécrites, et en général fasse tout ce qui sera nécessaire ou utile à la finalisation desdites opérations.

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOMAPAR S.A.

C. Velle

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092006.3/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**INESIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 66.931.

—  
EXTRAIT

Il a résulté du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 29 octobre 2004 que:

L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs pour un terme de deux années renouvelables jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2005:

- Maître Jim Penning, avocat, né le 12 mai 1943 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Maître Pierre Olivier Wurth, avocat, né le 3 décembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Maître Philippe Penning, avocat, né le 11 septembre 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée a également réélu en tant que commissaire aux comptes pour un terme de deux années renouvelables jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2005:

- La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. (R. C. Luxembourg B 67.501), ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire à L-2013 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092014.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**HIGHSEA SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.106.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 8 octobre 2004, que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Uwe Freiherr Von Saalfeld, avocat, demeurant à D-81925 Munich, 92, Pienzenauerstrasse.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises, 257, route d'Esch, L-1771 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 8 octobre 2004, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 8 octobre 2004, le Conseil nommé TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et de l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de l'administrateur-délégué conjointement avec le Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092019.3/2329/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**HORIZON 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.160.

—  
STATUTES

In the year two thousand four, on the fifth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Thomas Skarbrandt, residing at Åsvägen 5, S-155 32 Nykvarn, Sweden, here represented by Mrs Nadine Gloesener, residing in 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, by virtue of a proxy given on October 22nd, 2004.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a one member company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name HORIZON 5, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred and fifteen thousand Swedish Kronors (SEK 115,000) represented by one hundred and fifteen (115) shares of one thousand Swedish Kronors (SEK 1,000) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Any shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a shareholder, to represent him at a general meeting of shareholders and to vote in his name and stead.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** In case of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory measure*

Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2005.

*Subscription - Payment*

The appearing party, represented as stated above, declares to subscribe to the entire capital as follows:

M. Thomas Skarbrandt, prenamed, one hundred and twenty-five shares. . . . . 115  
 Total: one hundred and fifteen shares . . . . . 115

The shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of one hundred and fifteen thousand Swedish Kronors (SEK 115,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred euros.

*Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following manager:  
 - MODERN TREUHAND S.A., 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) The address of the Company is fixed at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3) Payments should be signed by the manager jointly with Mr Thomas Skarbrandt.

*Déclaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
 The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Thomas Skarbrandt, demeurant à Åsvägen 5, S-155 32 Nykvarn, Suède,  
 ici représenté par Mme Nadine Gloesener, demeurant au 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, en vertu d'une procuration datée du 22 octobre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: HORIZON 5, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quinze mille couronnes suédoises (SEK 115.000) représenté par cent quinze (115) parts sociales d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2005.

*Souscription - Libération*

La partie comparante, représentée comme dit-est, déclare de souscrire au capital social comme suit:

M. Thomas Skarbrandt, prénommé, cent quinze parts .....	115
Total: cent quinze parts .....	115

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de SEK 115.000 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros.

*Décision de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant:  
- MODERN TREUHAND S.A., 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3) Des paiements seront signés par le directeur conjointement avec M. Thomas Skarbrandt.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, vol. 145S, fol. 62, case 5. – Reçu 126,26 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

J. Elvinger.

(094862.3/211/259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**INTERNATIONAL CAR BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 25.350.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2004*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Lex Benoy, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg et nomme en remplacement CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02727. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(092209.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.



**EMERALD SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.898.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 18 octobre 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelé à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Nicolas Saint Clair Morgan, avocat, élisant domicile à B.P. 302 Westaway Chambers, 39, Don Street, St Helier, Jersey, USA.

Monsieur Peter Anthony Barnes, avocat, élisant domicile à Chancery Chambers 8, Duhamel Place, St Helier Jersey JE4 8un Channel Islands.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Son mandat étant venu à échéance, est appelé à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana De Sousa, comptable, élisant domicile au 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 18 octobre 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 18 octobre 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quinze mille euro (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente, et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092075.3/2329/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**C.F.G.V.T. S.A., COMPAGNIE FINANCIERE DES GRANDS VINS DE TOKAJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 38.627.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 août 2004*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.  
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Louis Laborde, demeurant au 43, rue d'Aulnay à F-95500 Gonesse, de Monsieur Ronan Laborde, demeurant au 62, avenue Chauvau à F-92200 Neuilly-sur-Seine et de Madame Jane Laborde, demeurant au 62, avenue Chauvau à F-92200 Neuilly-sur-Seine. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée prend acte de la démission de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG - nommée ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 suite à la fusion des deux entités -, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat, et nomme en remplacement la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092211.3/655/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**BIG BLUE MARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.891.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social le 6 mars 2003, que: Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle 2004.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

VAN GEET, DERICK & Co., S.à r.l., sise 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 6 mars 2003, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 6 mars 2003, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092078.3/2329/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**HARTWELL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 56.263.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social de la société en date du 2 août 2004 à 8.00 heures*

*Décisions*

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2002.
- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Marc Faber de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.
- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Frédéric Deflorenne, comptable, demeurant professionnellement au 23, Haffstrooss à L-5752 Frisange, qui terminera le mandat de son prédécesseur.
- d'accepter la démission de Monsieur Frédéric Deflorenne de sa fonction d'administrateur de la société.
- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Clive Godfrey, avocat, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 9.00 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092307.3/984/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**BIG BLUE MARINE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 84.891.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social le 4 mars 2004, que:  
Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle 2005.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

VAN GEET, DERICK & Co., S.à r.l., sise 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 4 mars 2004, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 4 mars 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092088.3/2329/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**HAIRSTUDIO 20, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 93.079.

L'an deux mille quatre, le quinze octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Rita Junker; commerçante, née le 15 décembre 1949, Lorentzweiler, demeurant à L-3235 Bettembourg, 40, rue de la Ferme,

agissant comme unique associée (suite à une cession de parts sous seing privée, annexée au présent acte) de la société à responsabilité limitée «HAIRSTUDIO 20, S.à r.l.», avec siège à L-2262 Luxembourg, rue Omlor 5 (RC N° B 93.079), constituée suivant acte notarié du 14 avril 2003, publié au Mémorial C N° 583 du 27 mai 2003,

laquelle comparante a requis le notaire d'acter les changements suivants:

*Caractère de la société*

Suite à la cession de parts ci-dessus énoncée, la société est devenue une société à responsabilité limitée unipersonnelle et le capital social est souscrit par Madame Rita Junker, préqualifiée.

*Gérance*

Madame Marcelle Frankard, employée privée, née le 14 mai 1971, Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4133 Esch-sur-Alzette, 22, rue Saint Gilles est nommée gérante technique avec effet rétroactif au 15 septembre 2004

*Siège*

Le siège social est transféré de Luxembourg à Bettembourg.

L'adresse du siège est: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

Suite à ce changement l'article 4 première phrase des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4.- première phrase:** Le siège social est établi à Bettembourg, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Junker, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2004, vol. 902, fol. 26, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 8 novembre 2004.

G. d'Huart.

(092102.3/207/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**SELECT CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.329.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 14 septembre 2004, que:

Sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Michel Reubens, sans profession, demeurant au 44, boulevard d'Italie, MC-98000 Monaco.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Mademoiselle Bénédicte Pieters, demeurant au 44, boulevard d'Italie, MC-98000 Monaco.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 14 septembre 2004, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2004, qui s'est tenue au siège à Luxembourg, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération ne dépassant pas quatorze mille huit cent soixante-quatorze euros (14.874,- EUR) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092090.3/2329/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**ELECT-SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3543 Dudelange, 13, rue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 38.236.

*Assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2004*

L'an deux mille quatre, le trente et un juillet.

Ont comparu:

1. - Monsieur Norbert Braun, électricien, demeurant à L-3651 Kayl - 33, rue Joseph Müller

2. - Madame Claudine Konsbruck, employée, demeurant à L-3651 Kayl - 33, rue Joseph Müller

Ces comparants ont exposé ce qui suit:

Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

*Résolution:*

Les associés décident d'accepter la démission du gérant technique Norbert Braun, datée du 31 juillet 2004. Le préavis commence le 1<sup>er</sup> août 2004 et expire le 31 octobre 2004.

N. Braun, C. Konsbruck.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01173. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092554.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**KING CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 71.708.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg le 4 décembre 2003, que:

Le mandat des Administrateurs étant donc venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 2, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 4 décembre 2003, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 4 décembre 2003, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente, et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront être décidés par une Assemblée Générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092210.3/2329/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**ENERSYS (LUXEMBOURG) FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 86.481.

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 19 octobre 2004, de:

- mettre fin au mandat de M. Michael Phillon, en tant que gérant de la Société
- mettre fin au mandat de M. Jeffrey J. Petrick, en tant que gérant A de la Société
- mettre fin au mandat de M. John Craig, en tant que gérant de la Société
- mettre fin au mandat de M. Michael Hastings, en tant que gérant A de la Société
- mettre fin au mandat de M. Ray Kubis, en tant que gérant A de la Société
- nommer M. Marcel Stephany, pour une durée indéterminée, en tant que gérant A de la Société en remplacement de son mandat en tant que gérant B
- nommer M. Richard William Zuidema, pour une durée indéterminée, en tant que gérant B de la Société en remplacement de son mandat en tant que gérant A
- nommer M. Michael Maine, pour une durée indéterminée, en tant que gérant B de la Société.

Après ces nominations/révocations, le conseil de gérance se présentera comme suit:

M. Marcel Stephany, gérant A de la Société

M. Richard William Zuidema, gérant B de la Société

M. Michael Maine, gérant B de la Société.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe de deux gérants, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour ENERSYS (LUXEMBOURG) FINANCE, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

A. Steichen

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092297.3/275/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**ATLANTIS LOCATION MARITIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 67.653.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 8 novembre 2004, que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana De Sousa, comptable, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 8 novembre 2004, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 8 novembre 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) et sous la réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, ainsi que toute prise de crédit, devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092214.3/2329/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**KALLE DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 766.000,-.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 101.670.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion des associés du 25 octobre 2004*

1. Acceptation de la démission de Monsieur Nigel Hammond, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Vinters' Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, Royaume-Uni, et de la démission de Monsieur Nico Helling, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Steinstrasse 1-3 Königsallee, 40212 Düsseldorf, Allemagne, de leur mandat de gérant de catégorie B.

2. Nomination de Monsieur Peter Kroha, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Steinstrasse 1-3 Königsallee, 40212 Düsseldorf, Allemagne, comme nouveau gérant en remplacement de Monsieur Nigel Hammond avec pouvoir d'engager la société conjointement avec un autre gérant de catégorie A. Le mandat de Monsieur Peter Kroha arrivera à échéance lors de l'assemblée statutaire de l'année 2009.

3. Nomination de Monsieur David Farley, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Vinters' Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, Royaume-Uni, comme nouveau gérant en remplacement de Monsieur Nico Helling avec pouvoir d'engager la société conjointement avec un autre gérant de catégorie A. Le mandat de Monsieur David Farley arrivera à échéance lors de l'assemblée statutaire de l'année 2009.

4. La nomination de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme gérant supplémentaire de catégorie A avec pouvoir d'engager la société conjointement avec un autre gérant de catégorie B est acceptée. Le mandat de Monsieur Jean-Paul Reiland arrivera à échéance lors de l'assemblée statutaire de l'année 2009.

5. La nomination de Monsieur Graham Hislop, directeur financier, demeurant professionnellement Vinters' Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, Royaume-Uni, comme gérant supplémentaire de catégorie B avec pouvoir d'engager la société conjointement avec un autre gérant de catégorie A est acceptée. Le mandat de Monsieur Graham Hislop arrivera à échéance lors de l'assemblée statutaire de l'année 2009.

Le Conseil de gérance est dès lors composé comme suit:

- Mr Carlo Schlessler, Licencié en Sciences Fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, 2086 Luxembourg, Gérant de catégorie A

- Mr Jean-Paul Reiland, employé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, 2086 Luxembourg, Gérant de catégorie A

- Mr Peter Kroha, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Steinstrasse 1-3 Königsallee, 40212 Düsseldorf, Allemagne, Gérant de catégorie B
- Mr David Farley, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Vinters' Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, Royaume-Uni, Gérant de catégorie B
- Mr Graham Hislop, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Vinters' Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, Royaume-Uni, Gérant de catégorie B.

Certifié sincère et conforme

Pour KALLE DEVELOPMENT, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02934. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092480.3/795/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

### **GICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 70.027.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 novembre 2004, à dix heures trente, au siège de la société que:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le bilan et les comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003 tels qu'ils lui ont été présentés, qui traduisent un total de bilan de EUR 465.935,12 et un bénéfice de EUR 29.031,57.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de confirmer et ratifier tous les actes passés depuis la fin de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999, par les mandataires sociaux, à savoir: le 5 janvier 2001.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité d'accorder décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes, pour tous les actes passés depuis l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999, par les mandataires sociaux, à savoir: le 5 janvier 2001.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de confirmer la nomination des administrateurs, Messieurs Joë Lemmer et Gabriele Bartolucci et du commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, en fonction actuellement et de renouveler leur mandat rétroactivement au 5 janvier 2001, pour une durée de 5 ans.

En ce qui concerne l'administrateur Daniele Grotto, l'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de reconduire la durée de son mandat qui a débuté le 11 août 2003 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2005.

Tous les mandats précités viendront donc à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes 2005.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de reporter le résultat de l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 à l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03425. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092610.3/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**PINUNZE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 37.222.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2004*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'assemblée accepte la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de son poste de Commissaire aux comptes et nomme en remplacement la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092437.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**STAB DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 774.500,-.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 101.514.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion des associés du 25 octobre 2004*

1. Acceptation de la démission de Monsieur Nigel Hammond, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Vinters' Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Nomination de Monsieur Graham Hislop, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Vinters' Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, Royaume-Uni, comme nouveau gérant en remplacement de Monsieur Nigel Hammond avec pouvoir d'engager la société conjointement avec un autre gérant de catégorie A. Le mandat de Monsieur Graham Hislop arrivera à échéance lors de l'assemblée statutaire de l'année 2009.

3. La nomination de Mr Jean-Paul Reiland, employé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg comme gérant supplémentaire de catégorie A avec pouvoir d'engager la société conjointement avec un autre gérant de catégorie B est acceptée. Le mandat de Monsieur Jean-Paul Reiland arrivera à échéance lors de l'assemblée statutaire de l'année 2009.

Le Conseil de gérance est dès lors composé comme suit:

- Mr Serge Krancenblum, MBA, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, 2086 Luxembourg, Gérant de catégorie A

- Mr Jean-Paul Reiland, employé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, 2086 Luxembourg, Gérant de catégorie A

- Mr Nico Helling, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Steinstrasse 1-3 Königsallee, 40212 Düsseldorf, Allemagne, Gérant de catégorie B

- Mr Graham Hislop, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Vinters' Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, Royaume-Uni, Gérant de catégorie B.

Certifié sincère et conforme

Pour STAB DEVELOPMENT, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092484.3/795/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.



**POL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 51.887.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2004*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092477.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**EURISTICS GP, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 104.161.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the tenth of November.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KUWAIT FINANCE HOUSE K.S.C., a company incorporated and existing under the laws of Kuwait, registered at the Kuwait Ministry of Commerce under number 82/43 and Civil Number 611858000000, having its registered office at Safat Square, Junction of Abdulla Al-Mubarak Street, Fahd Al-Salem Street, Kuwait City, Kuwait,

here represented by:

Ms Cynthia Kalathas, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Kuwait on November 8, 2004.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships, partnerships or similar corporate structures.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of EURISTICS GP.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

### **B. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. In case of several managers, each manager shall be designated «A Manager» or «B Manager».

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A Manager together with any B Manager or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least a majority of A Managers and at least one B Manager is present or represented at a meeting of the board of managers or (ii) at least a majority of B Managers and at least one A Manager is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on January 1 and ends on December 31.

**Art. 22.** Each year on December 31, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The one hundred and twenty-five (125) shares have been entirely subscribed by KUWAIT FINANCE HOUSE K.S.C., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2004.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand four hundred euro.

#### General Meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 23, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg.
2. The following persons are appointed A Managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr Anwar Al Yahya, assistant investment manager, born on June 8, 1971, in Leeds, United Kingdom, residing at Surra Area, Block No 2, S No 7, House No 9, Kuwait;
  - Mr Steve Coe, accountant, born on February 11, 1966 in Wilmington, U.S.A., residing at Camellias, Route de Farras, Guernsey GY8 0EA, United Kingdom.
3. The following persons are appointed B Managers of the Company for an indefinite period:
  - Mrs Corinne Bitterlich, «employée privée», born on July 2, 1969 in Quierschied, Germany, residing at 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
  - LOUV, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the reference B 89.272;

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KUWAIT FINANCE HOUSE K.S.C., une société constituée et existant selon les lois du Koweit, enregistrée au Ministère du Commerce du Koweit sous le numéro 82/43 et numéro civil 611858000000, ayant son siège social à Safat Square, Junction of Abdulla Al-Mubarak Street, Fahd Al-Salem Street, Koweit City, Kuwait,

ici représentée par:

Mademoiselle Cynthia Kalathas, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Kuwait, le 8 novembre 2004.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directe ou indirecte dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de EURISTICS GP.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, chacun sera désigné «Gérant A» ou «Gérant B».

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'en-

tendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) la majorité au moins des Gérants A ainsi qu'au moins un Gérant B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance ou (ii) la majorité au moins des Gérants B ainsi qu'au moins un Gérant A sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

KUWAIT FINANCE HOUSE K.S.C., prénommée, a intégralement souscrit les cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille quatre cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 23, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Anwar Al Yahya, gestionnaire financier assistant, né le 8 juin 1971, à Leeds, Royaume-Uni, résidant à Surra Area, Block No 2, S No 7, House No 9, Kuwait;
  - Monsieur Steve Coe, comptable, né le 11 février 1966 à Wilmington, U.S.A., résidant à Camellias, Route de Farras, Guernsey GY8 0EA, Royaume-Uni.
3. Les personnes suivantes sont nommées Gérants B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Madame Corinne Bitterlich, employée privée, né le 2 juillet, 1969 à Quierschied, Allemagne, résidant au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
  - LOUV, S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086, Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la référence B 89.272.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Kalathas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2004, vol. 889, fol. 42, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(094866.3/239/364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**SIEWIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.492.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 28 septembre 2004 que:

1) Les mandats des deux administrateurs:

- Monsieur John Weber, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton,
  - Monsieur Aniel Gallo, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon,
- sont reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2) Suite à la démission de Monsieur Albert Schiltz de ses fonctions d'administrateur, a été nommé nouvel administrateur en remplacement Monsieur Fred Alessio, demeurant à L-3630 Kayl, 20, rue de Dudelange. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3) Le mandat du commissaire EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, a été reconduit pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092513.3/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**GGI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 69.453.

*Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la société GGI S.A.*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires, réunie extraordinairement, de la société GGI S.A. tenue à Luxembourg, le 5 novembre 2004, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, a accepté la démission avec effet au 5 novembre 2004, de Madame Véronique De Meester, Monsieur Alain Farana et Monsieur Andrea Sabbatini de leur fonction d'administrateur de la société.

L'assemblée leur a donné pleine et entière décharge de leur mandat d'administrateur à compter du 5 novembre 2004,

- L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, a décidé de nommer:

- La société CAMINO SECURITIES INC. dont le siège social se situe à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, 54th Street, Panama, République du Panama, inscrite au registre du commerce de Microjacket sous le numéro 447825, Document 578938,

- La société WEAVER INT'L SA, dont le siège social se situe à Akara Bldg., 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC no 391956,

- La société MILKYWAY GROUP INC., dont le siège social se situe à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, 54th Street, Panama, République du Panama, inscrite au registre du commerce de Microjacket sous le numéro 443540, Document 551935,

aux fonctions d'administrateurs de la société GGI à compter du 5 novembre 2004 en remplacement des administrateurs démissionnaires et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.

- L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, a accepté la démission, avec effet au 5 novembre 2004, de la société MILKYWAY GROUP INC., dont le siège social se situe à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, 54th Street, Panama, République du Panama, inscrite au registre du commerce de Microjacket sous le numéro 443540, Document 551935 de sa fonction de commissaire aux comptes.

L'assemblée lui donne pleine et entière décharge de son mandat de commissaire aux comptes.

- L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes la société FIDUS GESTION S.A., dont le siège social se situe à L-1330 Luxembourg, 4A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte inscrite au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 55.098.

Le mandat de commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02086. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(092578.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**PESCATORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.789.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2004 que:

1) Les mandats des trois administrateurs:

- Roger Greden, né le 28 octobre 1953 à Arlon (Belgique), demeurant à L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Letzebuerg;

- Pierre-Paul Boegen, né le 20 octobre 1948 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Viville, 65, rue de Freylange;

- Nelly Noel, née le 26 octobre 1946 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2440 Luxembourg, 121, rue de Rollingergrund;

ont été reconduits pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2) Le mandat du commissaire EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, a été reconduit pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01399. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(092515.3/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**CONTRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 103.759.

—  
*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 octobre 2004*

Présents:

M. Freddy Bracke, Administrateur

M. Camille Cigrang, Administrateur

M. Jozef Adriaens, Administrateur.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de M. F. Bracke avec comme points à l'ordre du jour:

1. Délégation de la gestion journalière de la Société.

2. Définition des pouvoirs bancaires.



*Résolutions*

1. Suite à l'autorisation conférée au Conseil d'Administration lors de l'Assemblée constitutive de ce jour, M. Freddy Bracke, économiste, demeurant au 9, rue de St Hubert, est nommé administrateur-délégué.

Il aura tous pouvoirs pour la gestion journalière de la société ainsi que pour représenter la société en ce qui concerne cette gestion.

2. Pouvoirs bancaires: Le Conseil décide que deux administrateurs signant conjointement engageront valablement la société tant en gestion qu'en disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.30 heures.

J. Adriaens / C. Cigrang / F. Bracke  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093052.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**CONSEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 103.758.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 octobre 2004*

Présents:

M. Freddy Bracke, Administrateur

M. Camille Cigrang, Administrateur

M. Jozef Adriaens, Administrateur.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de M. F. Bracke avec comme points à l'ordre du jour:

1. Délégation de la gestion journalière de la Société.
2. Définition des pouvoirs bancaires.

*Résolutions*

1. Suite à l'autorisation conférée au Conseil d'Administration lors de l'Assemblée constitutive de ce jour, M. Freddy Bracke, économiste, demeurant au 9, rue de St Hubert, est nommé administrateur-délégué.

Il aura tous pouvoirs pour la gestion journalière de la société ainsi que pour représenter la société en ce qui concerne cette gestion.

2. Pouvoirs bancaires: Le Conseil décide que deux administrateurs signant conjointement engageront valablement la société tant en gestion qu'en disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.30 heures.

J. Adriaens / C. Cigrang / F. Bracke  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093050.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**MEDIAVENTURES HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.699.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 5 octobre 2004, les actionnaires ont décidé de:

1. renouveler les mandats des administrateurs:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Pascal Roumigüé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Marie-Hélène Claude, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

pour une période venant à échéance à la date de la dissolution de la société qui sera effectuée en 2004

2. renouveler le mandat d'EUROFID, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de commissaire, pour une période venant à échéance à la date de la dissolution de la société qui sera effectuée en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092997.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**SYDNEY & LYON LUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 104.158.

—  
STATUTES

In the year two thousand four, on the fourth of November.  
Before us Maître Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

SYDNEY & LONDON PROPERTIES LIMITED, having its registered office in Park House, Greyfriars Road, UK-CF10 3AF Cardiff

here represented by Miss Céline Bonvalet, employee, professionally residing in Luxembourg,  
by virtue of one proxy established in London, in favour of Mrs Antonella Graziano, employee, having its professional address in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg on July 2nd, 2004.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

**Art. 1.** There is hereby established a société à responsabilité limitée under the name of SYDNEY & LYON LUX 1, S.à r.l.

The company will be governed by the law of August 10th, 1915 on Trading Companies and amendments hereto, as well as by the law of September 18th, 1933 and by these Articles of Association.

**Art. 2.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity, and maintain a commercial establishment, open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3.** The registered office of the Company is in Luxembourg and may be transferred by a resolution of the shareholders to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg and, if extraordinary events occur, even outside the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary transfer will not affect the nationality of the company which will remain a Luxembourg one.

**Art. 4.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 5.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

**Art. 6.** Each share confers to its holder an equal right in accordance with the number of existing shares in the benefits and in the assets of the company.

**Art. 7.** Transfer of shares must be instrumented by notarial deed or by writing under private seal.

**Art. 8.** The company is administered by at least one manager, who is designated by the shareholders. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

The sole shareholder decides to create two categories of Managers (category A and category B). Therefore the Company will be bound in all matters by the collective signature of one Manager of Category A and one Manager of Category B.

Resolutions in writing taken by circular vote approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the board of directors' meetings. Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by another similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another.

**Art. 9.** The company's financial year runs from the 1st of April to the 31st of March of each year, with the exception of the first financial year which shall begin on the day of the formation of the company and shall terminate on the 31st March 2005.

**Art. 10.** Bookkeeping and accounting must be done in accordance with law and commercial customs. Each year, at the end of the accounting year, the manager will draw up a record of the property of the company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.

**Art. 11.** The credit balance, registered by the annual record of property, after deduction of the general expenses, social charges, remunerations of the managers, amortisations and provisions for commercial risks, represents the net profit.

On the net profits five per cent shall be appropriated for the legal reserve fund; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the shareholders.

**Art. 12.** The company will not be dissolved by death, interdiction or bankruptcy of one of the shareholders or of a manager. In case of death of the sole shareholder, the Company will continue between the heirs of the deceased shareholder.

**Art. 13.** In the event of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by the person(s) designed by the shareholders.

The liquidator(s) will have the broadest powers to realise the assets and to pay the debts of the company.

After payment of all the debts and the liabilities of the company, the balance will be at the disposal of the shareholders.

**Art. 14.** The heirs, the representatives, the assigned or the creditors of the shareholders may under no pretext request the affixing of seals on the property and the documents of the company and in no manner interfere in the administration of the company. They have to refer to the property reports of the company.

#### *Subscription - Payment*

The one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by SYDNEY & LONDON PROPERTIES LIMITED, prenamed, sole shareholder of the Company.

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 12,500.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate*

For the purposes of the registration, the capital is valued at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-)

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

#### *Resolutions of the shareholders*

The company will be administered by:

- Mr Hervé de Carmoy, born on 04.01.1937 in Boulogne-Billancourt, banker, residing at Eresy, 10 Guynemer, F-75006 Paris;

- Mr Simon Childs, born on 28.08.1957 in Mansfield, Finance Director, residing at 18, Hardwicke Court, Llandaff, Cardiff CFS 2LB, United Kingdom;

- Serge Krancenblum, born 08.10.1961 in Metz, M.B.A. with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

- LOUV, S.à r.l., incorporated on 23.09.2002, with registered offices at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg represented by the joint signature of 2 managers

The sole shareholders decides to create two category of managers as follows:

#### *Category A:*

- Mr Hervé de Carmoy, born on 04.01.1937 in Boulogne-Billancourt, banker, residing at Eresy, 10 Guynemer, F-75006 Paris,

- Mr Simon Childs, born on 28/08/1957 in Mansfield, Finance Director, residing at 18, Hardwicke Court, Llandaff, Cardiff CFS 2LB, United Kingdom.

#### *Category B:*

- Serge Krancenblum, born 08/10/1961 in Metz, M.B.A. with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

- LOUV, S.à r.l., incorporated on 23.09.2002, with registered offices at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg represented by the joint signature of 2 managers.

Therefore, the company is validly engaged by the joint signature of one Manager of Category A and one Manager of Category B.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the company is fixed at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quatre novembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

SYDNEY & LONDON PROPERTIES LIMITED, ayant son siège social à Park House, Greyfriars Road, UKCF10 3AF CARDIFF

ici représentés par Mademoiselle Céline Bonvalet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une subdélégation de pouvoirs à elle consentie par Madame Antonella Graziano, employée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, elle même habilitée pour ce faire en vertu d'une procuration sous seing privée en date à Londres du 2 juillet 2004.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination SYDNEY & LYON LUX 1, S.à r.l.

Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision des associés en tout autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cents euro (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

**Art. 8.** La société est administrée par au moins un gérant, nommé par les associés. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

L'associé unique a décidé de créer deux catégories de gérants (catégorie A et catégorie B). Dès lors la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites prises par circulaires approuvées et signées ont le même effet que les résolutions prise en réunion du conseil d'administration. Les administrateurs peuvent prendre part aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo conférence ou tout autre moyen de communication permettant de prendre part aux réunions et de s'entendre.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 mars 2005.

**Art. 10.** Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

**Art. 11.** Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

**Art. 12.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite d'un associé ou d'un gérant.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le (les) personne(s) désignée(s) par les associés.

Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition des associés.

**Art. 14.** Les héritiers, représentant, ayant droit ou créanciers des associés ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

#### *Souscription - Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été intégralement souscrites par SYDNEY & LONDON PROPERTIES LTD, prédésignée, associé unique.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 12.500,- se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à EUR 12.500,-  
Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro.

*Décision des associés*

1) La société est administrée par:

\* Monsieur Hervé de Carmoy, né le 04.01.1937 à Boulogne-Billancourt, banquier, demeurant à Eresy, 10 Guynemer, F-75006 Paris;

\* Monsieur Simon Childs, né le 28.08.1957 à Mansfield, directeur financier, demeurant au 18, Hardwicke Court, Llandaff, Cardiff CFS 2LB, U.K.;

\* Monsieur Serge Krancenblum, né le 08.10.1961 à Metz, M.B.A., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

\* LOUV, S.à r.l., constituée le 23.09.2002, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg représentée par la signature conjointe de deux gérants

L'associé unique a décidé de créer deux catégories de gérants comme suit:

*Catégorie A:*

\* Monsieur Hervé de Carmoy, né le 04.01.1937 à Boulogne-Billancourt, banquier, demeurant à Eresy, 10 Guynemer, F-75006 Paris,

\* Monsieur Simon Childs, né le 28.08.1957 à Mansfield, directeur financier, demeurant au 18, Hardwicke Court, Llandaff, Cardiff CFS 2LB, U.K.

*Catégorie B:*

\* Monsieur Serge Krancenblum, né le 08.10.1961 à Metz, M.B.A., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

\* LOUV, S.à r.l., constituée le 23.09.2002, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg représentée par la signature conjointe de deux gérants.

Dès lors la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. La durée de leur mandats est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bonvalet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, vol. 145S, fol. 62, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

J. Elvinger.

(094858.3/211/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**ACHAB HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 17.244.

*Extraits des résolutions de l'assemblée générale du 10 décembre 2001*

- La valeur nominale des actions est supprimée.

- Le capital social de la société de ITL 1.500.000.000 (un milliard et cinq cent millions) est converti en EUR 774.685,35 (sept cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-cinq euros et trente-cinq cents) représenté par 370 actions sans désignation de valeur nominale.

- Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital est augmenté à EUR 800.000,00 (huit cent mille) par incorporation d'un montant de EUR 25.314,65 (vingt-cinq mille trois cent quatorze euros et soixante-cinq cents) sur les résultats reportés.

- L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 800.000,00 (huit cent mille) représenté par 370 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092764.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**G.M.I. ROTO S.A., Société Anonyme.  
TEB HOLDING S.A., Société Anonyme.  
DOMAG S.A., Société Anonyme.  
INTERCOEX HOLDING S.A., Société Anonyme.  
WABI S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

*Clôture de liquidation*

Suivant jugements du 16 décembre 2004 la 6<sup>e</sup> section du tribunal d'arrondissement a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

G.M.I. ROTO S.A.  
TEB HOLDING S.A.  
DOMAG S.A.  
INTERCOEX HOLDING S.A.  
WABI S.A. HOLDING

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Yves Wagener

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03733. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03737. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03742. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03743. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03745. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(006783.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**ALLIANCE ROYALE S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

R. C. Luxembourg B 41.319.

**ALLIED WINE PRODUCERS & SHIPPERS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

R. C. Luxembourg B 17.555.

**ALPHA INVESTMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

R. C. Luxembourg B 26.038.

*Liquidations judiciaires*

EXTRAIT

Par jugement du 19 juin 2003, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ALLIANCE ROYALE S.A. dont le siège social à L-2016 Luxembourg, 13 rue Bertholet, a été dénoncé le 23 mars 1993 par la FIDUCIAIRE LEX BENOY. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Elisabeth Ewert, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour publication et réquisition.

M<sup>e</sup> E. Ewert

*Le liquidateur*

EXTRAIT

Par jugement du 19 juin 2003, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ALLIED WINE PRODUCERS & SHIPPERS S.A. dont le siège social à L-1114 Luxembourg, 3 rue Nicolas Adames, a été dénoncé le 30 juillet 1993. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Elisabeth Ewert, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour publication et réquisition.

M<sup>e</sup> E. Ewert

*Le liquidateur*

EXTRAIT

Par jugement du 19 juin 2003, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ALPHA INVESTMENT S.A. avec siège social à L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Elisabeth Ewert, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour publication et réquisition.

M<sup>e</sup> E. Ewert

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04037. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04039. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04041. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(097443.2//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**VECO & PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. VECO GROUP HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 65.548.

- Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 27 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 736 du 12 octobre 1998;
- Statuts modifiés en dernier lieu par-devant M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 25 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1655 du 19 novembre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 31 janvier 2003 que:

– Décharge est accordée à Messieurs Christopher Peter Eaton et Antonio Mandra pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 29 octobre 2002;

- Monsieur Diego Lissi, administrateur de sociétés, est nommé administrateur de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires à partir du 29 octobre 2002;

– Les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

\* aux postes d'administrateur, pour une période de cinq ans:

- M. Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg. Monsieur Jean Faber occupera la fonction de président de la société;

- M. Pier Giovanni Keller, administrateur de sociétés, demeurant à MC-Monaco;

- M. Roberto Verga, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Cureglia;

- M. Diego Lissi administrateur de sociétés, demeurant à MC-Monaco.

\* au poste de commissaire aux comptes, pour une période de cinq ans:

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

*Pour la société VECO & PARTNERS HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02866. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(092687.3/622/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**ANCHOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.928.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Général Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 8 novembre 2004 que:

- La démission de Monsieur John Usher avec adresse professionnelle à 6, place des Eaux-Vives, 1211 Genève, Suisse, en tant que Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée.

- Monsieur Henri Vanherberghen, né le 15 mai 1941 demeurant à 78, rue A. Asselbergs, 1180 Bruxelles, Belgique a été nommé en tant que Commissaire aux Comptes de la société, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2004.

*Pour HOOGEWERF & CIE*

*(Agent domiciliataire)*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03365. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093095.3/634/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**PASIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.490.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 28 septembre 2004 que:

1) Les mandats des deux administrateurs:

- Monsieur John Weber, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton,
- Monsieur Aniel Gallo, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon,

sont reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2) Suite à la démission de Monsieur Albert Schiltz de ses fonctions d'administrateur, a été nommé nouvel administrateur en remplacement Monsieur Fred Alessio, demeurant à L-3630 Kayl, 20, rue de Dudelange. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3) Le mandat du commissaire EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, a été reconduit pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092516.3/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**WISLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 57.649.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 25 octobre 2004 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sont approuvés;
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2003, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003;
- Le mandat de EUROLEX MANAGEMENT S.A. en tant qu'Administrateur est reconduit pour une période de 6 ans;
- Le mandat de Matthijs Bogers en tant qu'Administrateur est reconduit pour une période de 6 ans;
- Le mandat de Alain Noullet en tant qu'Administrateur est reconduit pour une période de 6 ans;
- Le mandat de EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire est reconduit pour une période de 6 ans;
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2010. Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour WISLEY S.A.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Administrateur

R. Schrijen

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092646.3/4287/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**LUXROYAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 57.636.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 25 octobre 2004 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sont approuvés;
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2003, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003;
- Le mandat de EUROLEX MANAGEMENT S.A. en tant qu'Administrateur est reconduit pour une période de 6 ans;
- Le mandat de Matthijs Bogers en tant qu'Administrateur est reconduit pour une période de 6 ans;
- Le mandat de Alain Noullet en tant qu'Administrateur est reconduit pour une période de 6 ans;
- Le mandat de EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire est reconduit pour une période de 6 ans;
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2010.



Luxembourg, le 2 novembre 2004.  
 Pour LUXROYAL S.A.  
 EUROLEX MANAGEMENT S.A.  
 Administrateur  
 R. Schrijen  
 Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092647.3/4287/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**BFL & ASSOCIATES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
 R. C. Luxembourg B 84.888.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Roger Maibach, administrateur de sociétés, demeurant Via del Tiglio 39, CH-6605 Locarno, Président, Administrateur-Délégué,
- Monsieur Richard Denempont, administrateur de sociétés, demeurant 197, Minerva Way NN8 3TT, Wellingborough, Northants, England.
- Madame Margaret Denempont, administrateur de sociétés, demeurant 197, Minerva Way NN8 3TT, Wellingborough, Northants, England.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092668.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**INVERPLAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
 R. C. Luxembourg B 24.290.

\* Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Réginald Neuman, notaire de résidence à L-Bascharage, en date du 5 mai 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 210 du 24 juillet 1986;

\* Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 14 février 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 357 du 21 août 1992.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société INVERPLAN HOLDINGS S.A. tenue à son siège social en date du 17 septembre 2004 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction ont été renouvelés comme suit:

\* aux postes d'administrateurs, pour une période de six ans:

- Monsieur Rolf Schmid, administrateur de sociétés, demeurant à FL-Schaan.  
Monsieur Schmid occupera la fonction de Président de la société.
- Madame Thérèse Schmitter, administratrice de sociétés, demeurant à CH-Buchs;
- Madame Susanne Dünser, administratrice de sociétés, demeurant à FL-Schaan.

\* au poste de commissaire aux comptes, pour une période de six ans:

- COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE GESTION S.A., avec siège social à CH-1205 Genève, 17, boulevard des Philosophes.  
Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour la société INVERPLAN HOLDINGS S.A

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092664.3/622/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**EAST MED HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 28.964.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Björn Engblom, directeur d'entreprise, demeurant à Dubai (Emirats Arabes Unis), Président
- Monsieur Hakan Granander, directeur, demeurant au Caire (Egypte),
- Monsieur Demetris C. Mouskos, entrepreneur, demeurant à Nicosia (Chypre).

Est nommé commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Daniel Wagneur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- KPMG, P.O. Box 3800, Level 32, Emirates Tower, Sheikh Zayed Road, Dubai (Emirats Arabes Unis)

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092695.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**EAST MED HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 28.964.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Signature.

(092697.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**CECOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 56.704.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 2 février 2004, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 10 mars 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

\* Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

\* Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration;

\* Madame Mirko la Rocca, employée privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

*Le conseil d'administration*

D. Murari / S. Vandì

*Président / Vice-Président*

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092653.3/43/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**MAINLAND CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 58.050.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 9 Novembre 2004*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;
- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2002;
- l'assemblée a décidé de continuer les activités de la société malgré les pertes cumulées au 31 décembre 2002 dépassant plus des trois quarts du capital social;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:  
Monsieur Guy Harles,  
Madame Ute Bräuer,  
Madame Rita Goujon  
ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, Monsieur François Lentz,  
pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;
- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs actuellement en fonctions jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003.
- l'assemblée a décidé à l'unanimité de révoquer, avec effet immédiat, le Commissaire aux Comptes, Monsieur François Lentz;
- l'assemblée a décidé de nommer à l'unanimité comme nouveau Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat, THEMIS AUDIT LIMITED.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

*Pour MAINLAND CORPORATION S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03549. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(092754.3/1005/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**MAINLAND CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 58.050.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Signature.

(092756.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**PRONUPHAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 66.417.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2004*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire, celle-ci à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

Les mandats des deux administrateurs, Monsieur Alexandre Claessens, demeurant à Londres et Monsieur Jerry Rocteur demeurant à Londres viennent à échéance et ne sont pas prolongés.

Sont nommés nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

Monsieur Frederik De Vos, demeurant à Sint-Martens-Latem (Belgique)

Madame Sofie De Vos, demeurant à Sint-Martens-Latem (Belgique)

Le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Gratien De Vos, demeurant à Sint-Martens-Latem (Belgique) sera prolongé de six ans.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05127. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093113.3/510/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**GEDENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 42.066.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Gilbert Ducros, administrateur de sociétés, demeurant à Carpentras (F84200), Chemin de Vellobre, La Lègue, Administrateur-Délégué.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092673.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

---

**E-MERGENCY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7561 Mersch, 7, rue des Prés.  
R. C. Luxembourg B 71.072.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 795 du 26 octobre 1999.
- Statuts modifiés en date du 22 janvier 2003 suivant acte reçu par le même notaire, publié au Mémorial, Recueil C n° 275 du 14 mars 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 octobre 2004 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Reconduction pour une durée de six ans des mandats d'administrateur suivants:

- Monsieur François Faber, directeur, demeurant professionnellement au 7, rue des Prés, L-7561 Mersch,
- Monsieur Ernest Faber, industriel, demeurant professionnellement au 7, rue des Prés, L-7561 Mersch,
- Mademoiselle Danièle Feidt, employée privée, demeurant professionnellement au 7, rue des Prés, L-7561 Mersch,

Reconduction pour une durée de six ans du mandat de commissaire aux comptes suivant:

- REVILUX S.A., avec siège social au 223, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

*Pour E-MERGENCY S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092662.3/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

---

**URMET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 82.429.

- Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 5 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 1165 du 14 décembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 30 septembre 2004 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de trois ans, à savoir:

*aux postes d'administrateurs:*

- M. Alberto Chiappino, expert-comptable, demeurant professionnellement à I-Turin.
- M. Alberto Chiappino est nommé président du conseil d'administration.
- M. Roberto Ertola, expert-comptable, demeurant professionnellement à I-Turin.
- M. Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

*au poste de commissaire aux comptes:*

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.  
 Pour la société *URMET PARTICIPATIONS S.A.*  
 FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092689.3/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**JAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
 R. C. Luxembourg B 51.770.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 22 juin 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Commissaire sont venus à échéance en date du 7 juin 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

\* Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

\* Madame Rachel Szymanski, employée privée, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;

\* Madame Sabine Reizer, employée privée, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

*Le conseil d'administration*

P. Bouchoms / R. Szymanski

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092657.3/43/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**MPM CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
 R. C. Luxembourg B 24.542.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2004*

Lors de son assemblée générale ordinaire du 24 mai 2004, celle-ci à l'unanimité a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Monsieur François Thill, né le 14 mars 1943 à Luxembourg, demeurant à L-8041 Strassen, 196, rue des Romains et d'accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat, elle accepte également la démission de l'administrateur Monsieur Dieter Weikert, demeurant à D-64625 Bensheim, Bleichstrasse 7, et d'accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Afin de remplacer les administrateurs démissionnaires, l'assemblée générale nomme à leur place, pour une durée de six ans, Monsieur Jeannot Diderrich, né le 27 mars 1973 à Ettelbruck, et demeurant à L-7431 Niederglabach, Maison 1, et Monsieur Roland De Cillia, né le 16 mars 1968 à Luxembourg, demeurant 4, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093116.3/510/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 62.149.

Il résulte du procès-verbal des décisions des associés de la société KIMBERLY-CLARK FRANCE PARTICIPATIONS concernant la clôture de sa liquidation en date du 30 novembre 2001, que ses 122.215 actions détenues dans la Société ont été réparties entre KIMBERLY CLARK INC et SCOTT S.A.

En conséquence, les parts sociales de la société se répartissent comme suit:

- KIMBERLY-CLARK SpA, 46, Via Della Rocca, 10123 Torino, Italy, 158.100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,00.

- KIMBERLY-CLARK FINANCE LIMITED, Crete Hall Road, Northfleet Kent, DA 11 9AD, United Kingdom, 131.100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,00.

- KIMBERLY-CLARK INC., 90 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (ONT), Canada, 119.164 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,00.

- SCOTT S.A., 26 rue Armengaud, 92210 St. Cloud, France, 3.051 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG, S.à r.l.

R.-J. Schol

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092741.3/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**COTEBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 149, rue de Belval.  
R. C. Luxembourg B 100.349.

L'an deux mille quatre, le premier septembre.

Ont comparu:

1) PRIMECITE INVEST S.A. ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 32.079, ici représentée par Monsieur Pascal Wagner, en sa qualité d'administrateur-délégué

2) Monsieur Pascal Wagner, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin

3) Monsieur Alain Kails, demeurant à L-7381 Bofferdange, 153, Cité Roger Schmitz

4) Monsieur Luciano Beraldin, demeurant à L-4232 Esch-sur-Alzette, 9, place J.P. Manternach lequel comparant, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée COTEBA, S.à r.l., avec siège social à L-4024 Esch-sur-Alzette, 149, rue de Belval, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 2004, publié au Mémorial C, numéro 618 du 16 juin 2004,

*I- Cession de parts sociales*

Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date de ce jour, la société PRIMECITE INVEST S.A. ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin a cédé sous les garanties de droit à

- Monsieur Alain Kails, demeurant à L-7381 Bofferdange, 153, Cité Roger Schmitz celui-ci acceptant, quarante-quatre (44) parts sociales de la prédite société COTEBA, S.à r.l. au prix de cinq mille cinq cents euros (5.500,00 EUR) que la société PRIMECITE INVEST S.A. déclare avoir reçu.

- Monsieur Luciano Beraldin, demeurant à L-4232 Esch-sur-Alzette, 9, place J.P. Manternach celui-ci acceptant, cinquante-cinq (55) parts sociales de la prédite société COTEBA, S.à r.l. au prix de six mille huit cent soixante-quinze euros (6.875,00 EUR) que la société PRIMECITE INVEST S.A. déclare avoir reçu.

Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date de ce jour, Monsieur Pascal Wagner, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin a cédé sous les garanties de droit à

- Monsieur Alain Kails, demeurant à L-7381 Bofferdange, 153, Cité Roger Schmitz celui-ci acceptant, une (1) part sociale de la prédite société COTEBA, S.à r.l. au prix de cent vingt-cinq euros (125,00 EUR) que Monsieur Pascal Wagner déclare avoir reçu.

La société a été constituée avec un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) libéré intégralement.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites comme suit:

- Monsieur Luciano Beraldin .....	55 parts
- Monsieur Alain Kails .....	45 parts

Total: .....	100 parts
--------------	-----------

L. Beraldin / K. Alain / P. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01833. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092865.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**SCHRODER MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.  
R. C. Luxembourg B 33.755.

Le Conseil d'Administration de SCHRODER MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société») a décidé lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 8 octobre 2004, de coopter et réélire, pour une durée d'un an, les administrateurs suivants:

- Noel Fessey, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg;
- Jacques Elvinger, Partner, ELVINGER HOSS & PRUSSEN, 2, Place Winston Churchill, B.P.425, L-2014 Luxembourg;
- Gary Janaway, Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

Liste des administrateurs suivant l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société du 8 octobre 2004:

- Noel Fessey, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg;
- Jacques Elvinger, Partner, ELVINGER HOSS & PRUSSEN, 2, Place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg;
- Gary Janaway, Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

Réviseur d'entreprises nommé lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société du 8 octobre 2004:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Emploi et répartition des bénéfices nets relatifs aux comptes de la Société au 31 décembre 2003 suivant l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société du 8 octobre 2004:

Aucune distribution de dividende annuel n'a été décidée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

*Pour SCHRODER MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.*

N. Fessey

*Director*

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04128. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(092808.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**MANUFACTURE DE TABACS HEINTZ VAN LANDEWYCK, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 87.229.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2004 que la société sera dorénavant valablement engagée par:

1. Le Gérant, Monsieur Charles Krombach, demeurant à Luxembourg, sous sa seule signature.
  2. Les Fondés de pouvoir, signant conjointement à deux:
    - Monsieur Jacques Bauer, Secrétaire Général, demeurant à Rameldange (Luxembourg)
    - Monsieur François Elvinger, Responsable Vente Luxembourg, demeurant à Steinsel (Luxembourg)
    - Monsieur Paul Klein, Chef du Service Personnel, demeurant à Echternach (Luxembourg)
    - Monsieur François Kongs, Chef de Fabrication Ettelbrück, demeurant à Brouch (Luxembourg)
    - Monsieur Armand Lambert, Chef de Fabrication Luxembourg, demeurant à Rumelange (Luxembourg)
    - Monsieur Christian Greiveldinger, Directeur Commercial, demeurant à Schifflange (Luxembourg)
    - Monsieur Norbert Ross, Operations Manager, demeurant à Gasperich (Luxembourg)
    - Monsieur Marc Zimmer, Directeur - Gestion Tabacs, demeurant à Luxembourg
    - Monsieur Marc Wagener, Directeur Financier, demeurant à Howald (Luxembourg)
    - Monsieur Marc Scharfe, Responsable Qualité, demeurant à Mersch (Luxembourg)
    - Monsieur Alain De Ron, Chef du Service Publicité, demeurant à Itzig (Luxembourg)
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

*MANUFACTURE DE TABACS HEINTZ VAN LANDEWYCK, S.à r.l.*

C. Krombach

*Gérant - Directeur Général*

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03592. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093129.2/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**BOUWEGAASS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Wester.

R. C. Luxembourg B 88.337.

*Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Alzingen le 10 novembre 2004 à 19.00 heures.*

*Procès-verbal*

Au début de la réunion, qui est ouverte par Monsieur Larbière Claude, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les Actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Mosakowska Katharina, et comme scrutateur Mademoiselle Krier Nathalie tous présents et ce acceptant.

*Résolutions*

Par votes spéciaux, l'Assemblée accepte et ratifie les points suivants:

1. Il est décidé de modifier le droit de signature

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur et la co-signature de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué

2. Acceptation de la cession des parts sous seing privés entre GEFCO PARTICIPATIONS S.A. R.C. B64.277 et ARKA PARTICIPATIONS S.A. R.C. B 89.835

3. La nouvelle répartition des parts sera dès lors:

- ARKA PARTICIPATIONS S.A., L-1670 Senningerberg (R.C. B 89.835) .....	43,75 parts
- Mademoiselle Nathalie Krier, 18, rue Pierre Krier L-1880 Luxembourg .....	12,50 parts
- GEFCO PARTICIPATIONS S.A., L-5836 Alzingen (R.C. B 64.277) .....	43,75 parts

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03318. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(092860.3/725/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**MAXUMLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 62.917.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 novembre 2004 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Olivier Henz, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg,

ont été réélus Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Et que

- H.R.T REVISION, S.à r.l., 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg
- est élue Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03517. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(092826.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.